



Katrin JADIN
Députée fédérale
Échevine de la Ville d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
**La prolongation de la TVA réduite à 6% sur la démolition-
reconstruction au-delà de 2022.**
- Bruxelles, le 9 décembre 2021 -

La crise COVID-19 a non seulement eu un impact économique sur les citoyens et les familles belges, mais aussi sur les carnets de commandes de nos entrepreneurs. En réponse à ce problème, le ministre des Finances Vincent VAN PETEGHEM (CD&V) avait réduit la TVA à 6% pour la démolition-reconstruction pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022. Ce mardi 7 décembre, le conseil des ministres européens des Finances (Ecofin) a accordé que la TVA réduite pourra être prolongée au-delà de l'année 2022.

« C'est une excellente nouvelle pour les citoyens et les constructeurs belges, mais surtout pour toutes les communes qui ont fortement été touchées par les inondations de ce juillet dernier. Certes, les mesures fiscales prises par l'état belge pour la période du 1^{er} janvier 2021 – 31 décembre 2022 ont déjà montrées d'énormes effets favorables, notamment l'augmentation des chiffres d'affaires, l'accessibilité financière et la garantie d'emploi. Mais les événements de l'été nous ont mis face à un nouveau défi. En effet, face aux dégâts causés par les inondations, il n'est pas dit que tous les logements sinistrés soient déjà reconstruits d'ici fin 2022. Je salue donc cette prolongation nécessaire », a déclaré la Députée fédérale Katrin JADIN (MR), échevine de la commune d'Eupen, l'une des communes fortement touchées lors des inondations.

Outre des arguments financiers, la prolongation accordée par l'UE a également un argument environnemental. En effet, cette mesure représente un effort important quant à l'efficacité énergétique. Force est de constater qu'il est plus efficace de démolir et reconstruire les bâtiments en question, au lieu de les rénover.

« En lisant la Directive 2006/112/EC publiée par l'Union européenne, une série de questions me sont venues à l'esprit. Notamment, concernant l'application de cette TVA réduite à 6% sur d'autres biens et services, ainsi que la date exacte d'expiration de cette prolongation. J'insisterai sur le fait que cette mesure européenne soit pérennisée davantage. » a conclu la députée libérale qui interpellera le ministre VAN PETEGHEM à ce sujet lors de la prochaine commission des Finances.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN**
Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be